

FORMATION SCRUM GESTION DE PROJETS AGILE

Cette formation sur 2 jours vous permettra de maîtriser vos projets informatiques en pilotant les facteurs de délais, coûts et résultats tout en s'assurant une bonne communication entre les acteurs. Au terme de cette formation, vous connaîtrez les bonnes pratiques de la méthode Scrum afin d'optimiser la gestion de vos projets

PROGRAMME

1/ La pratique

2/ Introduction aux méthodes agiles

- La gestion de projet grâce aux méthodes agiles
- Le contexte d'utilisation de Scrum
- Les grands principes de la méthode agile Scrum

3/ La démarche Scrum

- Appréhender l'approche itérative et incrémentale
- Comprendre l'intérêt d'itérations identiques

4/ Les rôles

- Connaître la responsabilité des acteurs : le ProductOwner, le Scrummaster, l'équipe

5/ Savoir décrire les besoins

- Connaître le Backlog du produit, features, stories et macros stories
- Définir les descriptions initiales et les descriptions détaillées

6/ Visualiser le travail à effectuer

- Découpage d'un projet en boîtes de temps : Le Backlog du sprint
- Dédire les tâches en fonction des stories

7/ Pouvoir évaluer la taille des stories

- Appréhender les estimations de type planning poker
- Évaluer la capacité, la charge et la vélocité de l'équipe projet
- Estimer la charge des tâches du projet

8/ La planification du projet

- Pouvoir planifier une release
- Savoir planifier un sprint
- Savoir effectuer le plan de release
- Distribuer le travail aux acteurs

9/ Le Feedback du projet

- Connaître les travaux de fin de sprint : rétrospective de sprint, revue de sprint et planification journalière

10/ Le suivi du projet

- Sprint : Savoir utiliser les burndown chart de release

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 1450 euros

2 jours

MG742

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

Contactez nous :

01 84 80 46 24

christophe@agoratic.com

OBJECTIFS

- Optimiser la productivité des équipes projets grâce à Scrum, méthode agile de référence
- Comprendre le rôle de Scrum et savoir adapter ses bénéfices à vos projets
- Pouvoir mettre en oeuvre efficacement de la méthode agile Scrum

PRE-REQUIS

- Avoir suivi l'une des formations de gestion de projets avec les méthodes agiles
- Posséder des connaissances équivalentes en gestion de projet

PUBLIC CONCERNE

- Chefs de projet
- Directeurs de projet
- Equipes de développement

DATES INTER-ENTREPRISES

Paris

16/03/2026, 13/07/2026, 09/11/2026,

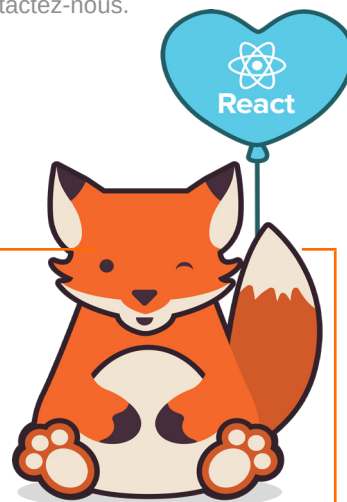
Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

AGORATIC

107 rue Caulaincourt
75018 Paris

Tel : 01 84 80 46 24
<https://agoratic.com>



PROGRAMME (suite)

11/ L'acceptation du projet

- Maîtriser le pilotage par les tests
- Organiser et réaliser les tests: les tests unitaires, les tests d'acceptations (fonctionnels et exigences qualités)

12/ Connaître la signification du fini

- Sur une release
- Vis à vis d'un sprint
- Pour les tests d'acceptation

13/ Mise en situation

14/ Mise en pratique d'un projet pilote

- Formation d'équipes Scrum de 3 ou 4 personnes
- Présentation du backlog initial par le ProductOwner, identification des features
- Conduire une séance de planning poker et estimer la taille des stories
- Construire un plan de release en planifiant le projet et identifiant les différents sprints
- Identifiant les tâches des stories pour élaborer un backlog de sprint
- Définir la signification d'un sprint, du suivi pour une release et d'une story
- Réaliser des tests d'acceptation pour tester les résultats
- Suivre par mise à jour des burndown (en se basant sur l'avancement lors d'un regroupement journalier)
- Mettre à jour le planning de release et de sprint en fonction des nouvelles stories

15/ Aller plus loin avec Scrum

16/ l'ingénierie logicielle

- Comprendre le développement piloté par les tests
- Effectuer une conception simple
- Remanier des données
- Pouvoir programmer en binôme
- La responsabilité collective du code
- Connaître les règles de codage
- Appréhender la métaphore
- Comprendre l'intégration continue

17/ Adopter la méthode Scrum

- Savoir adapter Scrum à un contexte précis
- Comprendre la sous-traitance de Scrum
- Savoir piloter un projet de transition

18/ Les outils et leurs apports

- Connaître différents outils consacrés à Scrum

19/ Bilan et synthèse

20/ Avoir des réponses agiles aux risques projets

21/ Connaître les facteurs de succès d'un projet agile

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Prestation de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société AgoraTIC n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à AgoraTIC au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à AgoraTIC. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque ;
- par virement bancaire :

Qonto

Établissement : 16958

Code guichet : 00001

Compte : 20394435147

Clé : 24

En indiquant le numéro de la ou des factures concernées.

Les factures sont payables à réception, nettes, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis ;
- l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

AgoraTIC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

Convention de formation

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

Convocations

AgoraTIC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût total du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage

AgoraTIC se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement en supports de stage ou de problème technique, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

Responsabilité

Sauf faute lourde, la société AgoraTIC limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certification, la société AgoraTIC dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

Attribution de compétence - Litiges

L'élection de domicile est faite par AgoraTIC à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Paris, appliquant la loi française.

Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage.

L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75